



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



Notification 2012/031

21 décembre 2012

NOTIFICATION AUX PARTIES

NOUVEAUX SIGNATAIRES DU MdE RAPACES

Le Secrétariat de la Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) dans sa capacité de dépositaire du *Mémorandum d'Entente sur la Conservation des Oiseaux de Proie Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie* est heureux de vous informer que :

La Somalie et le Niger ont signé le MdE Rapaces du PNUE/CMS les 9 et 10 décembre 2012 respectivement, au cours de la 1^{ère} Réunion des Signataires du MdE Rapaces, qui s'est tenue à Abou Dhabi, Émirats Arabes Unis.

Cela porte le nombre total de signataires à 42. Le MdE Rapaces est en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2008.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Nick P. Williams : nwilliams@cms.int

<http://www.cms.int/notifications/2012.htm>